

Concours section : DPIP-INT-Directeur pénitentiaire d'insertion
Epreuve matière : Note administrative interne Sciences humaines

N° Anonymat : TAXAO847 DP Nombre de pages : 8

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours : DPIP (interne) Session : 2025
Epreuve : Note administrative Date de l'épreuve : 19/02/2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Le 19 février 2025 à X

Ministère de la justice
Direction de l'administration pénitentiaire
service : X
dossier suivi par : X
coordonnées : tel... email...

A l'attention du directeur de l'administration
pénitentiaire

Objet : Pluridisciplinarité et multi partenariat dans les
pratiques de réinsertion des personnes placées sous main de justice :
un levier plus que jamais stratégique dans la prévention de la
récidive.

Références : - Recherche sociales N°229 (extraits)
- la revue AJ Pénal DALLOZ, janvier 2014 pages 9
- extraits de l'ouvrage « Soins concertés pour
adolescents violents (2024) »
- Le Figaro, 22 novembre 2024 (page 1)
- article de la revue Sécurité globale 2017/1
n° 3.

Actuellement, la question de la récidive est un enjeu de
politique pénale en France.

En effet, la loi du 15 août 2014 vient incorporé

1. / 8...

le modèle « risque besoin réceptivité », dans ses programmes de prévention de la récidive (PPR) importé du Canada. (doc 2)

Le ministère de la justice, par l'intermédiaire des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) ne peut assumer seul une telle mission. La délinquance est par nature multi-factorielle, pour y faire face, la politique de prévention de la récidive doit être multi-partenariale.

De plus, afin d'éviter les effets désocialisant de la prison (perte de travail, perte du logement, des aides sociales, lutter contre la vulnérabilité sociale, sanitaire et psychique) l'intervention d'autres partenaires est nécessaire. En effet, un représentant d'un service pénitentiaire d'insertion indique : « La désocialisation quand on passe par la case prison est très rapide » (document 1).

La pluridisciplinarité et le multipartenariat dans les pratiques de réinsertion des personnes placées sous main de justice est un enjeu majeur. En quoi sont-ils un levier stratégique dans la prévention de la récidive ?

D'une part, il sera analysé le rôle de l'interdisciplinarité et du multi-partenariat dans l'évaluation et la prise en charge globale des PPSMS (I). Pour terminer, il sera développé leurs enjeux actuels afin de rendre la prévention de la récidive plus efficiente (II).

I. La prévention de la récidive : de l'évaluation à la prise en charge globale de la personne placée sous main de justice avec le concours des partenariats et de l'interdisciplinarité.

Il est étudié dans cette partie, l'évaluation pluridisciplinaire de la prévention de la récidive (A)

ainsi qu'une prise en charge globale de la PPSMJ assurée avec le concours des partenaires dans le but de diminuer la récidive (B).

A. Une évaluation pluridisciplinaire de la prévention du risque de récidive.

Afin de lutter contre la récidive, il faut en amont évaluer les causes de la délinquance. Il existe sept facteurs de risques de récidive identifiés par les recherches en la matière. Ils sont multi-factoriels ; les exogènes et de représentations, les relations familiales problématiques, l'absence d'insertion professionnelle, les addictions, l'impulsivité et l'absence de loisir.

« La prévention de la récidive ne saurait relever que de l'action du ministère de la justice ; les facteurs de risque de récidive le prouvent : absence d'emploi, de formation, de logement, de relation familiale, de vie sociale, d'accès aux soins ou d'accès aux droits sociaux... » document 5.

Dans les programmes de prévention ~~par~~^{de} la récidive, par exemple, le conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP) est assisté par un psychologue assurant un rôle en amont, dans le processus de sélection et en aval, pour les debriefings.

Les centres de rétention de sûreté, de plus, sont composés d'équipes pluridisciplinaires. Au centre de rétention de Fresnes, de Reau ou de Sequeudin, des psychologues utilisent des méthodes d'évaluation concernant le risque de récidive des personnes détenues.

La prévention du risque de récidive passe de plus en plus ~~par~~^{par} une évaluation pluridisciplinaire. La prise en charge globale des PPSMJ passe également par l'intervention d'autres acteurs que le SPIP.

B. Un multi-partenariat assurant une prise en charge globale de la PPSMJ.

L'action du SPIP est freinée par deux difficultés ; les difficultés d'ordre sociale ainsi que l'absence

d'accompagnement régulier, quotidien de leur résolution.

Des partenaires, comme l'a fait la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin, (depuis le 1^{er} janvier 2017, Agglomération du Saint-Quentinois), viennent passer à ses fins dans le domaine de l'emploi, de la formation, du logement, de l'accès aux soins par exemple.

L'Agglomération du Saint-Quentinois a fait le choix en collaboration avec le procureur de la république d'expérimenter pour les PPSHJ, un accompagnement individualisé. (document 5).

L'article indique : « l'exemple saint-quentinois montre que les collectivités territoriales peuvent être reconnues comme des partenaires à part entière du processus de prévention de la délinquance sur leur territoire » (document 5).

De plus, dans l'action multi-partenaire il peut être cité, qu'en 2024, a été ouverte la première maison France Service au Sein du SPIP de Melun. Ce service vise à accompagner les PPSHJ dans leur démarches administratives.

L'interdisciplinarité ainsi que le multi partenariat apparaît nécessaire dans le processus d'évaluation et de prise en charge de la PPSHJ.

Il sera à présent étudié quels sont les enjeux afin d'être un outil efficient de la prévention de la récidive (II).

II. Les enjeux de la pluridisciplinarité et du multipartenariat pour en faire un outil efficient de prévention de la récidive.

La multidisciplinarité et le partenariat se heurtent actuellement à différents fins. Pour qu'ils soient efficaces il faut mutualiser les actions (A) et harmoniser les pratiques (B).

A. La mutualisation des actions.

Bayeux en citant l'Agglomération du Saint-Quentinois, un chargé de prévention de la récidive et mis en place. Ce dernier a pour mission de : « créer des liens entre les

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours : DIP (interne)

Session : 2025

Epreuve : Note administrative

Date de l'épreuve : 19/02/2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

différents partenaires sociaux et locaux susceptibles, à la demande de la personne suivie, d'assurer la continuité d'accompagnement social et professionnel à l'issue du suivi renforcé proposé par le chargé de prévention de la récidive » (document 5).

Les acteurs (parquet, SPIP, collectivité territoriale) acceptent de mutualiser leur actions dans l'optique de lutter contre la délinquance. Chacun garde son autonomie et ses missions respectives.

Le guichet unique, au sein du SPIP de la Rochette (77) est également un exemple de mutualisation des moyens ; « dans ces locaux, deux bureaux sont désormais dédiés à France Services (...) Des CPIP se sont également portés volontaires pour être formés et exercer ces missions » (document 4).

Afin de lutter efficacement contre la récidive et ce par l'intermédiaire de différents acteurs, il faut également harmoniser ses pratiques.

B. Interdisciplinarité et multi-partenariat : la nécessité d'harmoniser ses pratiques.

Dans le cadre des PPR, par exemple, en France, les professionnels n'interviennent pas forcément dans le même lieu. La question de l'articulation avec la psychiatrie est essentielle.

La mission principale du SPIP est la prévention de la récidive, les psychiatres ont le sentiment que leur mission est dévoyée : « la question de la dangerosité a fait évoluer leur mission d'une perspective psychiatrique à une perspective

criminologique » (document 2).

De fait, dans l'absence d'objectif commun, il apparaît peut probable que le PPR soit efficace dans leur prévention de la récidive.

Comme il a été développé dans la première partie, la pluridisciplinarité est un outil de compréhension et d'évaluation des facteurs de risque de récidive. Cette dernière doit garantir le fait que l'ensemble des professionnels travaillent dans le même sens et avec les mêmes objectifs. Il paraît lui être préféré le terme d'interdisciplinarité ; « suppose a minima dialogue et échange de connaissances, d'analyses, de méthodes entre plusieurs professionnels » (document 3). En effet, la pluridisciplinarité se heurte très souvent à des tensions institutionnelles et impose à l'équipe une capacité à collaborer.

L'harmonisation est ainsi nécessaire afin de garantir la mission de prévention de la récidive.

Par ailleurs, le concours de différents partenaires ainsi que l'interdisciplinarité est essentielle et dans le processus d'évaluation et dans celui de la prévention prise en charge de la PPSMS. En effet, il est un véritable levier pour le ministère de la justice dans sa mission de prévention de la récidive. Par cela, il paraît essentiel que les moyens soient mutualisés et les pratiques harmonisées.

~~Il est à noter que les méthodes d'évaluation et les~~
~~Il s'agit de réévaluer et de dans un cadre légal~~
encadrant

